

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE
DE REIGNIER-ESERY

Avis d'enquête publique unique

Enquête publique unique portant sur
le projet de modification n°2 et n°3
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune de Reignier-Esery

1- Par arrêté AR2024URB617 du 13/09/2024 le Maire de la commune de REIGNIER-ESERY a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative au projet de modification N°2 et N°3 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera pendant 34 jours consécutifs à la mairie de Reignier-Esery, du **Vendredi 04 octobre 2024 à 9h00 au Mercredi 6 Novembre 2024 à 17h00 inclus**.

2- Au terme de l'enquête, le projet de modification N°2 et N°3 du PLU éventuellement amendés pour tenir compte des avis qui ont été joints aux dossiers, des observations et des propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis à délibération du Conseil Municipal de Reignier-Esery en vu de son approbation.

3- Monsieur Dominique MISCIOSCIA a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Pierre MARIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 23/08/2024.

Le projet de modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme porte :

- notamment sur l'ajout d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : OAP thématique, OAP multisites « de densité », OAP sectorielle ; sur la modification de l'échancier d'ouverture à l'urbanisation de certaines zones 1AU, etc.

- sur le règlement graphique notamment la modification des limites de zonages entre les zones UC et les zones UD ; sur l'ajout et/ou modification de l'emprise de certains emplacements réservés ; sur l'ajout de nouveaux bâtiments patrimoniaux ; sur l'ajout du périmètre du RCU, etc.

- sur le règlement écrit notamment sur la majoration des objectifs d'espaces verts de pleine terre et minoration des coefficients d'emprise au sol (hors zone UA), excepté si application de la servitude de mixité sociale ; sur l'ajout ou modification des modalités de calcul de certaines règles, notamment la hauteur ; sur l'adaptation le cas échéant des dispositions de l'article 4 relatif aux eaux pluviales ; sur l'ajout de fiches relatives aux nouveaux bâtiments patrimoniaux identifiés et correction de certaines fiches existantes, etc.

Le projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme porte notamment sur le secteur gare :

- sur l'ajout d'une OAP sur le secteur gare, précisant notamment les modalités d'urbanisation, la programmation, les densités visées et la gestion des mobilités

- sur le règlement graphique : suppression du périmètre d'attente de projet existant sur le secteur gare ; passage d'une partie du périmètre de l'OAP en secteur Ub, permettant une densification plus importante à proximité immédiate de la gare ; l'ajout d'un emplacement réservé pour espace public ; l'ajout d'emplacements réservés.

- sur le règlement écrit : majoration de la servitude de mixité sociale sur le périmètre d'application de la nouvelle OAP.

4- Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête (à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) seront déposés à l'accueil de la mairie de REIGNIER-ESERY 197 grande rue 74930 REIGNIER-ESERY, siège de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures d'ouverture de la mairie les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00, le jeudi de 14h à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00 (sauf jours fériés et jour de fermeture exceptionnelle le samedi 02/11/2024) où il sera également consultable sur un poste informatique. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de REIGNIER-ESERY à l'adresse suivante : Mairie de REIGNIER-ESERY - A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (avec mention « Ne pas ouvrir ») 197, Grande Rue - 74930 REIGNIER-ESERY

Le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur le site internet de la commune : <https://www.reignier-esery.com/ma-mairie/enquetes-publiques/enquete-publique-du-projet-de-la-modification-n2-n3-du-plan-local-durbanisme/>

Les observations du public pourront être faites par voie électronique en les adressant uniquement à l'adresse mail dédiée suivante : urbanisme-enquetepublique@reignier-esery.com. Cette adresse mail sera accessible du vendredi 04 octobre 2024 à 9h00 jusqu'au mercredi 6 novembre 2024 à 17h00. Les observations ou propositions écrites du public transmises par courrier postal ou remises au commissaire enquêteur et celles transmises par voie électronique seront annexées au registre du siège de l'enquête et seront ainsi accessibles toute la durée de l'enquête. Les observations faites par voie électronique seront également disponibles sur le site internet. Les éventuelles pièces jointes devront être déposées sous format pdf uniquement et seront d'une taille maximale de 9 Mo.

5- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de REIGNIER-ESERY :

- **Vendredi 04 octobre 2024 de 9h00 à 12h00**

- **Samedi 12 octobre 2024 de 9h00 à 12h00**

- **Jeudi 24 octobre 2024 de 14h00 à 17h00.**

- **Mercredi 06 novembre de 14h00 à 17h00.**

Seules les observations formulées et reçues durant la durée de l'enquête seront prises en compte.

6- A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans un délai de 8 jours après réception du registre d'enquête qu'il aura clos, le commissaire enquêteur communiquera à la commune ses observations écrites ou orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations. A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Par ailleurs, il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Dans un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à M. le Maire l'exemplaire du dossier déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées avec le rapport et les conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de la Haute Savoie et au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le rapport avec les conclusions et avis du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture du département de la Haute Savoie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il sera aussi consultable pendant cette même période sur le site internet <https://www.reignier-esery.com> où peut être consulté le dossier d'enquête publique.

7- La personne responsable des projets de modification N°2 et N°3 du plan local d'urbanisme est la commune de REIGNIER-ESERY représentée par son Maire, Monsieur Lucas PUGIN - 197 grande rue, 74930 REIGNIER-ESERY. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service urbanisme, pendant les heures d'ouverture de la mairie au public, par Téléphone au 04 50 43 14 38 (service urbanisme) ou mail : urbanisme@reignier-esery.com

Le Maire, Lucas PUGIN

427521100

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



HAUTE-SAVOIE
HABITAT

Avis rectificatif du 16/09/24

M. Pierre-Yves ANTRAS - Directeur général
2 Rue Marc Le Roux - BP 97006 - 74055 ANNECY CEDEX
Tél : 04 50 88 22 43 - mël : marches@oph74.fr

web : <https://www.hautesavoiehabitat.fr/>
Objet : Travaux de réhabilitation de 38 logements, à Meythet, Les Terrasses Fleuries

Remise des offres :
au lieu de : 20/09/24 à 12h00 au plus tard.

lire : 26/09/24 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info>

427558800

Procédures formalisées



COMMUNE DES GETS

Avis d'appel public à la concurrence

Mairie des Gets
61, route du Front de Neige - BP 24 - 74260 LES GETS
Tél : 04 50 74 74 65 - Fax : 04 50 74 74 57
mël : mairie@mairie-les-gets.fr - web : <http://www.mp74.fr>
SIRET 21740134800016

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;

L'avis implique un marché public

Objet : Fourniture et livraison fioul, gazoil et GNR

Référence acheteur : 24FF-0065-Z

Type de marché : Fournitures

Procédure : Procédure ouverte

Code NUTS : FRK28

Lieu principal de livraison : 61, route du Front de Neige 74260 Les Gets

Description : Fourniture et livraison fioul, gazoil et GNR

Classification CPV :

Principale : 09134000 - Gasoils

Complémentaires : 09135100 - Fioul domestique

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Forme du marché : Division en lots ; oui

Il est possible de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots : 1 max

Valeur estimée hors TVA : 170 000,00 €
Lot N° 1 - Fourniture et livraison de fioul, gazoil et GNR - CPV 09134000

Fourniture et livraison de fioul, gazoil et GNR

Durée du marché : 12 mois.

Acceptation des variantes : Oui

Reconductions : Oui

Conditions relatives au contrat

Conditions particulières d'exécution : NON

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Lot n°1 : Fourniture et livraison de fioul, gazoil et GNR

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Marché réservé : NON

Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Remise des offres : 14/10/24 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 14/10/24 à 14h00

Lieu : LES GETS

Renseignements complémentaires :

Il s'agit d'un marché périodique : OUI

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : MAIRIE - 61, route du Front de Neige - BP 24 - 74260 Les Gets - Tél : 04 50 74 74 65

mël : dst@lesgets-mairie.fr

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE,

2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex,

Tel : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69,

mël : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Envoi à la publication le : 12/09/24

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 12/09/24

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE,

poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.mp74.fr>

427489500



Marchés publics

Agir en proximité
avec les acheteurs
publics et privés

Publication des procédures

Plateforme de dématérialisation

Votre contact

Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

En application de l'arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, paru le 28 décembre 2023, le tarif du caractère (applicable aux annonces non forfaitisées) est fixé à 0,163 euros HT pour l'année 2024. Le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

Annonces

Nous publions vos
**ANNONCES
LÉGALES**

52 FOIS par an



ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



Enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme d'Evian-les-Bains

Par arrêté n°966/2024 du 11 septembre 2024, Madame la maire de la commune d'Evian-les-Bains a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme d'Evian-les-Bains.

A cet effet, Monsieur Gérard VEYRAT a été désigné par le président du Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Jobi MARTEL en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Evian-les-Bains du **lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024** aux jours et heures habituels d'ouverture des services techniques de la mairie.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie d'Evian-les-Bains, bâtiment des Services Techniques - 22 chemin des Noisetiers :

- le **lundi 7 octobre 2024** (de 9 heures à 11 heures 30),
- le **mardi 15 octobre 2024** (de 13 heures 30 à 17 heures),
- le **mercredi 23 octobre 2024** (de 9 heures à 11 heures 30),
- le **jeudi 31 octobre 2024** (de 13 heures 30 à 17 heures),
- le **vendredi 8 novembre 2024** (de 13 heures 30 à 17 heures).

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés qui désireraient lui faire part directement de leurs observations.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au bâtiment des Services Techniques.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/5659>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :
enquete-publique-5659@registre-dematerialise.fr
Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5659> et donc visibles par tous.

Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique, à savoir Mairie d'Evian-les-Bains - 2 rue de la Source de Clermont - B.P. 98 - 74502 EVIAN-LES-BAINS.

Ces observations devront lui parvenir avant la date de clôture de l'enquête publique et seront annexées au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'il sera transmis en mairie.

REIGNIER ESERY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 ET N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE REIGNIER-ESERY

1-Par arrêté AR2024URB617 du 13/09/2024 le Maire de la commune de REIGNIER-ESERY a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative au projet de modification N°2 et N°3 du Plan Local d'urbanisme. L'enquête publique se déroulera pendant 34 jours consécutifs à la mairie de Reignier-Esery,
du **Vendredi 04 octobre 2024 à 9h00 au Mercredi 6 Novembre 2024 à 17h00 inclus**

2-Au terme de l'enquête, le projet de modification N°2 et N°3 du PLU éventuellement amendés pour tenir compte des avis qui ont été joints aux dossiers, des observations et les propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis à délibération du Conseil Municipal de Reignier-Esery en vu de son approbation.

3-Monsieur Dominique MISCIOSCIA a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Pierre MARIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 23/09/2024.

Le projet de modification N°2 du Plan Local d'urbanisme porte :
- notamment sur l'ajout d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : OAP thématique, OAP multistades « de densité », OAP sectorielle ; sur la modification de l'échéancier d'ouverture à l'urbanisation de certaines zones 1AU, etc.
- sur le règlement graphique notamment la modification des limites de zonages entre les zones UC et les zones UD ; sur l'ajout et/ou modification de l'emprise de certains emplacements réservés ; sur l'ajout de nouveaux bâtiments patrimoniaux ; sur l'ajout du périmètre du RCU, etc.

- sur le règlement écrit notamment sur la majoration des objectifs d'espaces verts de pleine terre et minoration des coefficients d'emprise au sol (hors zones UA), excepté si application de la servitude de mixité sociale ; sur l'ajout ou modification des modalités de calcul de certaines règles, notamment la hauteur ; sur l'adaptation le cas échéant des dispositions de l'article 4 relatif aux eaux pluviales ; sur l'ajout de fiches relatives aux nouveaux bâtiments patrimoniaux identifiés et correction de certaines fiches existantes, etc.

Le projet de modification N°3 du Plan local d'urbanisme porte notamment sur le secteur gare.

- Sur l'ajout d'une OAP sur le secteur gare, précisant notamment les modalités d'urbanisation, la programmation, les densités visées et la gestion des mobilités.

- Sur le règlement graphique : suppression du périmètre d'attente de projet existant sur le secteur gare ; passage d'une partie du périmètre de l'OAP en secteur Uo, permettant une densification plus importante à proximité immédiate de la gare ; l'ajout d'un emplacement réservé pour espace public ; l'ajout d'emplacements réservés.

- Sur le règlement écrit : majoration de la servitude de mixité sociale sur le périmètre d'application de la nouvelle OAP.

4-Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête (à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) seront déposés à l'accueil de la mairie de REIGNIER-ESERY 197 grande rue 74930 REIGNIER-ESERY, siège de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures d'ouverture de la mairie les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00, le jeudi de 14h à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00 (sauf jours fériés et jour de fermeture exceptionnelle le samedi 02/11/2024) où il sera également consultable sur un poste informatique. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de REIGNIER-ESERY à l'adresse suivante : Mairie de REIGNIER-ESERY-A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (avec mention « Ne pas ouvrir ») 197, Grande Rue -74930 REIGNIER-ESERY

Le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur le site internet de la commune :
<https://www.reignier-esery.com/ma-mairie/enquetes-publiques/enquete-publique-unique-du-projet-de-la-modification-n2-n3-du-plan-local-durbanisme/>

Les observations du public pourront être faites par voie électronique en les adressant uniquement à l'adresse mail dédiée suivante : **urbanisme-enquete-publique@reignier-esery.com**. Cette adresse mail sera accessible du **vendredi 04 octobre 2024 à 9h00 jusqu'au mercredi 6 novembre 2024 à 17h00**. Les observations ou propositions écrites du public transmises par courrier postal ou remises au commissaire enquêteur et celles transmises par voie électronique seront annexées au registre du siège de l'enquête et seront ainsi accessibles toute la durée de l'enquête. Les observations faites par voie électronique seront également disponibles sur le site internet. Les éventuelles pièces jointes devront être déposées sous format pdf uniquement et seront d'une taille maximale de 9 Mo.

5-Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de REIGNIER-ESERY :

Vendredi 04 octobre 2024 de 9h00 à 12h00

Samedi 05 octobre 2024 de 9h00 à 12h00

Jeudi 24 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

Mercredi 06 novembre 2024 de 14h00 à 17h00

Seules les observations formulées et reçues durant la durée de l'enquête seront prises en compte.

6-A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans un délai de 8 jours après réception du registre d'enquête qu'il aura clos, le commissaire-enquêteur communiquera à la commune ses observations écrites ou orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations. A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Par ailleurs, il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet. Dans un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à M. le Maire l'exemplaire du dossier déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées avec le rapport et les conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de la Haute Savoie et au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le rapport avec les conclusions et avis du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture du département de la Haute Savoie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il sera aussi consultable pendant cette même période sur le site internet <https://www.reignier-esery.com> ou peut être consulté le dossier d'enquête publique.

7- La personne responsable des projets de modification N°2 et N°3 du plan local d'urbanisme est la commune de REIGNIER-ESERY représentée par son Maire, Monsieur Lucas PUGIN-197 grande rue, 74930 REIGNIER-ESERY- Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service urbanisme, pendant les heures d'ouverture de la mairie au public, par Téléphone au 04 50 43 14 38 (service urbanisme) ou mail : **urbanisme@reignier-esery.com**

Le Maire

Lucas PUGIN

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT



POLLIER GIRAUD BIRMELE
10 Ter Rue de l'Europe - Le Vertillis
74200 THONON-LES-BAINS



POLLIER GIRAUD BIRMELE
10 Ter Rue de l'Europe, Le Vertillis
74200 THONON-LES-BAINS

FIDURALP IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000,00 €
Siège social : 49 Avenue d'Evian
74200 THONON-LES-BAINS